



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024-02-003**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

*Date de la convocation :*  
09/02/2024

*Date d'affichage :*  
09/02/2024

**OBJET : Cotisation au  
Conseil National des Villes et  
Villages Fleuris**

L'an deux mille vingt-quatre  
le quinze février à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT,  
URBAIN.

Excusé : Monsieur PERRIER.

Absents : Mesdames GUÉRU et MARY, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide de verser une cotisation au Conseil National des Villes et Villages  
Fleuris pour l'année 2024.  
Le montant s'élève à 90.00 €.

Fait à Nançay, le 16 février 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 février 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :